

SEANCE du 15 Avril 2016

L'An Deux Mille Quinze, le QUINZE AVRIL, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 06 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : Mmes VARACHAUD – GUILLAUMEUX – MANDIN – DINCQ – TOURNIOL B – DARDANNE – M. VARACHAUD – TIXEUIL – ROBERT – LATRILLE – TOURNIOL M – DOMBRAY -

ABSENT : M. TEILLOUT

ABSENTES REPRÉSENTÉES : Mme KRAUZE (représentée par Mme VARACHAUD A., titulaire d'un pouvoir)
Mme DUVAL (représentée par Mme GUILLAUMEUX, titulaire d'un pouvoir)

Mme DARDANNE Armande est élu(e) secrétaire de séance.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 Mars 2016.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 18 Mars 2016.

Compte-rendu diverses réunions et commissions

Madame la Maire et les élus concernés donnent compte-rendu des diverses réunions qui se sont déroulées :

* Communauté de Communes des feuillardiers : Mme la maire distribue à chaque conseiller une invitation à la tenue d'un séminaire « Fusion 2017, quel projet pour notre communauté de communes », le 29 avril prochain après-midi.

L'objectif de ce séminaire est notamment de faire émerger un projet de territoire. Celui-ci se déroulera sous forme d'ateliers thématiques, avec notamment comme base de travail les synthèses d'états des lieux réalisés sur les 2 communautés de communes.

Elle invite les conseillers intéressés et/ou disponibles à s'y inscrire rapidement.

* Conseil d'école du 21 mars 2016

Mme la maire indique avoir assisté à cette réunion, en l'absence de M. TIXEUIL.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Effectifs –la prévision pour la rentrée 2016 s'élève à 108 élèves (en légère baisse par rapport à 2015) . Ce chiffre est à corriger, considérant l'inscription récente de 5 enfants britanniques supplémentaires. D'autres arrivées sont attendues mais par encore confirmées.

-Point sur la sécurité (PPMS, plan vigipirate, exercices d'évacuation, éclairages extérieurs et vérification extincteurs)

- Rythmes scolaires : Un bilan des ateliers mis en place, de la fréquentation et de la satisfaction des enfants est proposé aux membres du conseil d'école.

- projets : piscine, visite aux loups de Chabrières (TPS/PS/MS et CE1/CE2) en juin, projet avec le moulin du got, projet « je lis-j'éis » avec la bibliothèque intercommunale, visite au musée de Rochechouart, permis piéton, intervention du SYDED, ateliers immuno-ludiques le 09/06 avec le CNRS de limoges, rencontres sportives USEP.

- Bilan des actions menées (photos, loto du CLPE, marché aux fleurs CLPE, kermesse)

* Réunion SYMBA – M. TIXEUIL indique que l'ordre du jour du syndicat était principalement le vote du budget .Toutefois, différents points ont également été abordés n, concernant :

- Travaux sur la Tardoire, continuité écologique (effacement de l'étang de la monnerie)

- Financement du poste de la technicienne rivière

- Propositions de sorties d'études en Dordogne et Charente.

* Proposition du populaire du centre

M. TIXEUIL informe le conseil qu'il a rencontré un commercial du populaire du centre pour une proposition en lien avec notre site internet.

Il s'agit de créer une interface avec un lien sur le site internet de la commune qui proposera de consulter tous les articles édités par le journal sur Saint-Mathieu.

L'installation a un coût de 290 €, puis un abonnement annuel de 290 €/an.

* Borne interactive PNR

Mme GUILLAUMEUX informe que le PNR installera en 2017 une borne interactive sur le site du camping du lac.

* Réunion SPANC – M. TIXEUIL informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion de bilan de fonctionnement du SPANC. A cette occasion, la nouvelle technicienne, recrutée par la communauté de communes, a été présentée aux élus.

* Projet de rénovation des logements locatifs communaux

Mme la maire indique qu'une réunion avec Pays d'Ouest Limousin et le PNR a eu lieu pour envisager la rénovation des logements communaux, et de présenter les aides possibles notamment en terme d'économie d'énergie.

Il a été convenu qu'en premier lieu la commune va se consacrer à la rénovation des logements collectifs, Rue de Chateaurocher.

* Ordures ménagères

Mme GUILLAUMEUX informe que l'objet principal de la réunion était le vote du budget.

* Réunion Urbanisme

Mme la maire passe la parole à M. LATRILLE pour résumer la réunion de lancement de la procédure de PLU et de révision de la carte communale.

Il indique que le cabinet 6T a présenté la procédure, et qu'une visite sur le terrain avec les élus a eu lieu afin d'envisager une récupération de terrains constructibles destinés à des projets concrets.

Une réunion publique a eu lieu avec une quarantaine de participants, au cours de laquelle un certain nombre de questions ont été posés par les participants.

Le cabinet 6T élabore actuellement le diagnostic territorial, qui sera présenté aux élus lors d'une prochaine réunion le 28 avril prochain.

N° 1- 04/2016 - AFFECTATION DE RESULTATS – Exercice 2016

BUDGET COMMUNAL (M 14)

Après avoir entendu le résultat du Compte Administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, sur proposition de Mme la Maire,

Considérant les éléments suivants :

✚ Excédent de Fonctionnement :	+ 187 408,65 €
✚ Déficit d'Investissement :	- 59 695,02 €
✚ SOLDE des R.A.R :	- 198 129,00 €

Besoin de financement 257 824,02 €

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE à la majorité (13 voix Pour – 1 abs)** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

▪ R 1068 : Affectation Section Investissement B.P 2016 :	+ 187 408,65 €
▪ D 001 : Report Excédent d'Investissement antérieur :	- 59 695,02 €

BUDGET C.C.A.S (M 14)

Après avoir entendu le résultat du Compte Administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, sur proposition de Mme la Maire,

Considérant les éléments suivants :

✚ Excédent de Fonctionnement :	+ 742,28 €
--------------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE à l'unanimité (14 voix Pour)** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

✚ R 002 : report Section de Fonctionnement B.P 2016 :	+ 742,28 €
---	------------

BUDGET SERVICE DES EAUX (M 49)

Après avoir entendu le résultat du Compte Administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, sur proposition de Mme la Maire,

Considérant les éléments suivants :

✚	Déficit de Fonctionnement :	- 1 580,36 €
✚	Excédent d'Investissement :	+ 143 951,12 €
✚	SOLDE des R.A.R :	- 156 759,00 €

Besoin de financement **12 807,88 €**

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à la majorité (13 voix Pour – 1 abs) d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

➤	D 002 : Report Déficit de fonctionnement B.P 2016 :	- 1 580,36 €
➤	R 002 : Report Excédent d'Investissement antérieur :	+ 143 951,12 €

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT (M 49)

Après avoir entendu le résultat du Compte Administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, sur proposition de Mme la Maire,

Considérant les éléments suivants :

✚	Excédent de Fonctionnement :	+ 25 986,81 €
✚	Déficit d'Investissement :	- 10 396,45 €
✚	SOLDE des R.A.R :	- 17 965,00 €

Besoin de financement **28 361,45 €**

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à l'unanimité (14 voix Pour) d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

✓	R 1068 : Affectation résultat section d'investissement :	+ 25 986,81 €
✓	D 001 : Report déficit d'Investissement antérieur :	- 10 396,45 €

BUDGET LOTISSEMENT « CHEZ VIGNETTE »

Après avoir entendu le résultat du Compte Administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, sur proposition de Mme la Maire,

Considérant les éléments suivants :

✚	Dépenses de Fonctionnement	0
✚	Recettes de Fonctionnement	11691,67 €
✚	SOLDE de Fonctionnement	11691,67 €
✚	Dépenses d'Investissement	0
✚	Recettes d'Investissement	1878,42 €

Excédent d'Investissement **1 878,42 €**

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à l'unanimité (14 voix Pour) d'affecter le résultat cumulé au Budget Primitif 2016 comme suit :

✓	R 002 : Report Excédent de Fonctionnement B.P 2016 :	11 691,67 €
✓	R 001 : Report Excédent D'investissement B.P 2016 :	1 878,42 €

BUDGET LOTISSEMENT « LA GERBAUDIE »

Après avoir entendu le résultat du Compte Administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation, sur proposition de Mme la Maire,

Considérant les éléments suivants :

✚	Dépenses de Fonctionnement	0 €
✚	Recettes de Fonctionnement	0 €
✚	SOLDE de Fonctionnement	0 €
✚	Dépenses d'Investissement	- 54 368,18 €
✚	Recettes d'Investissement	0 €

Besoin de financement **- 54 368,18 €**

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **DECIDE** à l'unanimité (14 Voix Pour) d'affecter le résultat cumulé au Budget Primitif 2016 comme suit :

✓	D001 : Report Déficit D'investissement B.P 2016 :	- 54 368,18 €
---	---	----------------------

N° 2 – 04/2016 - VOTE des 3 TAXES 2016

Mme la Maire, après avoir distribué un document concernant les taux et bases d'imposition 2016 des 3 taxes locales, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux :

	Bases notifiées 2016	Taux 2015	variation	Taux 2016	Produits
Taxe Habitation	1 533 000	16.72 %	1,014427	16.96 %	259 997 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 161 000	24.16 %	1,014427	24,51 %	284 561 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	55 700	74.40 %	1,014427	75,48 %	42 042 €
TOTAUX					586 600 €

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée, **DECIDE**, à la majorité (8 voix Pour), **d'augmenter de 1.5 % les taux des 3 taxes pour l'année 2016** **APPROUVE** le tableau de calcul ci-dessus.

N° 3 – 04/2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET COMMUNAL (M 14)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du Budget Communal 2016, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	1 517 526 €	1 517 526 €
Investissement	824 177 €	824 177 €
	<u>2 341 703 €</u>	<u>2 341 703 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité (13 voix Pour – 1 abs) le Budget primitif Communal 2016.

N° 4 - 04/2015 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - SERVICE DES EAUX 2014 (M 49)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service des Eaux 2016, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	240 404 €	240 404 €
Investissement	212 823 €	212 823 €
	<u>453 227 €</u>	<u>453 227 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité (13 Voix Pour – 1 abs) Budget du Service des Eaux 2016.

N° 5 - 04/2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – SERVICE ASSAINISSEMENT 2016 - (M49)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service Assainissement 2016, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	166 530 €	166 530 €
Investissement	144 677 €	144 677 €
	<u>311 207 €</u>	<u>311 207 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (14 voix Pour) le Budget du service Assainissement 2016.

N° 6 - 04/2016- VOTE DU BUDGET PRIMITIF – C.C.A.S - 2016

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service C.C.A.S 2016, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	5 493 €	5 493 €
	<u>5 493 €</u>	<u>5 493 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (14 voix Pour) le Budget 2016 du C.C.A.S.

N° 7 - 4/2016-VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT « chez Vignette » 2016

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget primitif du lotissement « Chez vignette » 2016 qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	11 691 €	11 691 €
Investissement	3 893 €	3 893 €
	<u>15 584 €</u>	<u>15 584 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (14 voix Pour) le budget 2016 du lotissement « Chez vignette ».

N° 8 – 4/2015 - VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT « La GERBAUDIE » 2016 -

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget primitif 2016 du lotissement « la GERBAUDIE » qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	54 369 €	54 369 €
Investissement	54 369 €	54 369 €
	<u>108 738 €</u>	<u>108 738 €</u>

Invite le Conseil à se prononcer :

Après vote à main levée, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (14 voix Pour) le budget 2016 du lotissement « La GERBAUDIE ».

N° 9 – 4/2016 - CONTRIBUTION de la COMMUNE au titre des EAUX PLUVIALES - 2016

Mme la Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer la charge financière qui doit être supportée par le budget général. Elle propose au Conseil le calcul suivant :

Amortissements	:	45 949.70 €	
Intérêts Emprunts	:	13 179.32 €	
		<u>59 129.02 €</u>	
		✚ 59 129,02 € x 50 % =	29 564 ,51 €
Somme à laquelle s'ajoute à 40 % des dépenses classe 6 :		✚ 65343 € x 40 % =	26 137 ,20 €
		<u>Soit un total de</u>	: 29 564,51+ 26 137,20 € = 55 701,61 €

L'Assemblée, après discussion, **DECIDE** de verser la somme de **55 701 €** au budget de l'Assainissement au titre de la contribution de la Commune au traitement des EAUX PLUVIALES pour l'année 2016.

N° 10 – 4/2016 - PARTICIPATION du SERVICE des EAUX et du SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Mme la Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Service de l'Eau et le Service Assainissement reversent à la commune une participation représentant la mise à disposition d'un employé communal (Agent de maîtrise) chargé :

1°) Pour le service des eaux : de la surveillance et de l'entretien des bassins, des canalisations ainsi que du relevé annuel des consommations, de la programmation des travaux

2°) Pour le Service Assainissement : de la surveillance et de l'entretien des stations d'épuration, de la programmation des travaux

Elle indique que cette participation s'élèverait à **49 000 €**, soit 25 000 € pour le Service des EAUX, et 24 000 € pour le Service Assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le principe de cette participation partagée entre les 2 services et **CHARGE** Mme le Maire de procéder au versement des participations des budgets EAUX et ASSAINISSEMENT au budget communal.

N°11-4/2016 – DEMANDE DE SUBVENTION : Réalisation d'un diagnostic du système d'eau potable de la Commune

Madame la Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir pour une bonne gestion de notre ressource en eau et pour une amélioration de la qualité de l'eau distribuée, la réalisation d'une étude diagnostique de notre système d'eau potable.

En effet, cette étude a pour objectif principal d'aboutir à une bonne connaissance du patrimoine existant avec établissement entre autre d'un SIG (report sur format informatique de l'ensemble des réseaux avec toutes leurs caractéristiques) et également d'élaborer un schéma directeur.

Le schéma directeur est un document de programmation qui permettra à la commune de planifier des actions et des interventions sur le réseau AEP dont la nécessité aura été au préalable discutée et définie au cours de l'étude.

Elle dépose sur le bureau la proposition du Cabinet LARBRE INGENIERIE, basé à Limoges, concernant d'une part :

- **Réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la réalisation du diagnostic pour un montant H.T de : **3 375 €**

- **LE CAHIER DES CHARGES** pour la réalisation de l'étude diagnostique pour la gestion et l'exploitation des installations d'eau potable, qui se décompose en 3 phases :

- **Phase 1** - Etat des lieux – pour un montant prévisionnel de **9 575,00 € H.T**
- **Phase 2** - Campagne de mesure et modélisation – pour un montant prévisionnel de **17 925,00 € H.T**
- **Phase 3** – Schéma directeur A.E.P – pour un montant prévisionnel de **6 300,00 € H.T**
- **Phase Optionnelle** – géolocalisation des ouvrages et des branchements des particuliers – pour un montant prévisionnel de **14 880 € H.T**

Le total général de l'opération, y compris l'assistance à maîtrise d'ouvrage, s'élève à **52 055 € H.T**

Elle précise au Conseil que la réalisation de cette étude diagnostique est susceptible de bénéficier d'aides financières de la part de l'agence de bassin ADOUR-GARONNE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré, **ACCEPTE** le principe de réalisation de l'étude diagnostique du réseau AEP de la Commune, **RETIENT** la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet LARBRE INGENIERIE et **SOLLICITE** l'Agence de Bassin ADOUR GARONNE pour l'obtention d'une subvention, sur un montant H.T de 52 055 € représentant l'ensemble de l'opération.

N°12-4/2016- DEMANDE de SUBVENTION C.T.D programmation 2016 – Edification d'un columbarium au cimetière de SAINT-MATHIEU.

Madame la maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'installation d'un columbarium supplémentaire de 12 cases au cimetière de saint-Mathieu. En effet, le précédent installé en 2004 est maintenant complet à l'exception d'une case, et les demandes d'acquisition de cases sont de plus en plus nombreuses.

Elle propose au conseil d'examiner le devis de la Graniterie- Marbrerie JOUANDOU à limoges, pour l'installation d'un columbarium de 12 cases, qui serait placé le long du mur d'enceinte du cimetière.

Le montant H.T de l'installation s'élève à : **5 300 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** le présent projet et **SOUHAITE** solliciter l'aide financière du Conseil départemental dans le cadre de la programmation C.T.D 2016, **CHARGE** Mme la Maire de transmettre la demande aux services compétents.

N°13-4/2016- DEMANDE de SUBVENTIONS – Extension du réseau d'assainissement du Village de « la forge ».

Mme la Maire rappelle au Conseil la construction d'une station d'épuration au village de « la forge, réalisée en 2013 et 2014.

Il indique qu'une partie du village, situé le long de la RD 699, comprenant 6 habitations ne disposant pas d'assainissements conformes.

Elle dépose sur le bureau un projet élaboré par le Bureau C.E.E pour le raccordement de ces habitations vers la station d'épuration du village.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à : **66 179,55 € H.T ;**

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de raccorder ces habitations au réseau de la station d'épuration existante,

Considérant la nécessité de réduire l'émission de pollutions domestiques dans le milieu naturel,

Considérant la proximité de la rivière « la colle » en contre bas du village, et la présence du lac de baignade et de pêche de Saint-Mathieu directement impacté par la pollution domestique,

ACCEPTE le présent projet et **CHARGE** Mme la Maire de solliciter l'Agence de Bassin ADOUR GARONNE pour l'obtention d'aides financières pour la réalisation de ce projet.

N°14-4/2016- DEMANDE de SUBVENTION – Travaux de mises aux normes sécuritaire du barrage du lac de SAINT-MATHIEU.

Mme la maire rappelle au conseil municipal les conclusions de la visite technique obligatoire du barrage du lac mettant en évidence une fuite en pied de digue, et la suspicion de la présence d'un renard hydraulique à l'intérieur de la digue.

Les services compétents de la DREAL et de la DDT, alertés, ont contraint la commune en vertu du principe de précaution d'abaisser de manière significative le niveau du lac.

Ce qui a permis d'effectuer une auscultation spéciale de la digue afin de déterminer les mesures à prendre, et d'envisager les travaux nécessaires à la réparation de la fuite.

Une rencontre en Sous-préfecture de Rochechouart avec les services de la DREAL et de la DDT et le secrétaire général, en présence de Mme la maire et de M. TIXEUIL, adjoints, a permis de définir le protocole relatif au règlement de la situation.

Il convient en premier lieu de vidanger totalement le lac, pour ensuite envisager la réparation de la fuite.

Mme la maire dépose sur le bureau le chiffrage complet de l'opération qui se décompose comme suit :

- Réalisation d'un bassin de décantation des eaux de vidange :	30 400,00 € H.T
- Comblement de la fuite et du renard hydraulique (scénario 2)	52 167,60 € H.T
- Maîtrise d'œuvre Travaux de mise aux normes sécuritaires	9 477,50 € H.T
- Missions post travaux (suivi du remplissage, VTA, rapport)	1 987,50 € H.T

94 032,60 € H.T

Mme la maire indique qu'il y a lieu de solliciter des financements pour la réalisation de ces travaux. Elle précise que ces travaux vont se réaliser en 2 tranches.

Le conseil Municipal, après discussion, et considérant l'urgence et la nécessité au point de vue touristique de remettre en état la digue du lac, **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil départemental de la Haute-Vienne, et de l'Agence de bassin ADOUR-GARONNE afin de pouvoir réaliser ces travaux, **CHARGE** Mme la maire de transmettre les demandes nécessaires aux services concernés.

N°15-4/2016 -Composition du conseil communautaire - Avis

Suite au décès de M. Daniel Gaillard, maire de Pensol et vice-président de la communauté de communes, une élection partielle doit être organisée afin de compléter le conseil municipal de cette commune.

Dans une telle situation, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire sont remis en cause (décision du conseil constitutionnel en date du 20 juin 2014).

Les communes sont ainsi invitées à délibérer avant le 2 mai 2016 afin d'appliquer les dispositions de l'article L.5211-6-1-III du Code Général des Collectivités Territoriales (répartition de droit commun dite au tableau) ou celles de l'article L.5211-6-1-I du même code (répartition dite de l'accord local).

Dans la première hypothèse (répartition au tableau), le nombre de conseillers s'élèverait à 24 membres, il pourrait aller jusqu'à 30 membres dans la deuxième hypothèse maximale (autres combinaisons entre 24 et 30 membres possibles et qui s'élèvent au nombre de 20).

La répartition de l'accord local basée sur 30 membres se présente ainsi :

Champagnac la Rivière : 3 sièges	Champsac : 3 sièges
Cussac : 5 sièges	La Chapelle Montbrandeix : 1 siège
Maisonnais-sur-Tardoire : 2 sièges	Marval : 3 sièges
Oradour/Vayres : 6 sièges	Pensol : 1 siège
Saint-Bazile : 1 siège	Saint-Mathieu : 5 sièges

A défaut d'accord des communes à la majorité qualifiée, c'est la répartition de droit commun qui est mise en place avec 24 membres soit :

Champagnac la Rivière : 2 sièges	Champsac : 2 sièges
Cussac : 4 sièges	La Chapelle Montbrandeix : 1 siège
Maisonnais-sur-Tardoire : 1 siège	Marval : 2 sièges
Oradour/Vayres : 6 sièges	Pensol : 1 siège
Saint-Bazile : 1 siège	Saint-Mathieu : 4 sièges

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi 07 avril 2016 et a opté pour la répartition de droit commun soit 24 membres, et propose aux communes membres d'émettre un avis sur cette composition.

Vu l'article L.5211-6-1-III du CGCT,

Entendu l'exposé du Madame la Maire,

Considérant l'option formulée par le conseil communautaire de la communauté de communes des Feuillardiers, et après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** d'opter pour la répartition dite de droit commun soit 24 membres.

N° 16-4/2016 -Personnel communal- Création de 2 postes d'adjoints Techniques territoriaux de 1ere classe –

Madame la Maire indique à l'assemblée que 2 agents des services techniques peuvent prétendre à une promotion interne.

En effet, ces agents peuvent être nommés au choix au grade d'ADJOINT TECHNIQUE de 1ere classe, ayant une ancienneté d'au moins 10 ans de service effectif dans le grade d'adjoint technique de 2eme classe et ayant atteint au moins le 7eme échelon du dit grade.

Elle informe le conseil municipal que la Commission administrative paritaire de catégorie C s'est prononcée favorablement à leurs inscriptions sur le tableau annuel d'avancement, et sur leurs nominations à ce grade, sous réserve que le conseil municipal accepte de créer les postes nécessaires.

Elle propose au conseil de créer 2 postes d'adjoints techniques de 1ere classe à compter du 01 août 2016.

Le tableau des postes des services techniques s'établirait comme suit :

GRADE	catégorie	Nombre	Temps de travail
Agent de maîtrise principal	C	1	35 h
Agent de maîtrise	C	1	
Adjoint Tech. Principal de 2° classe	C	1	35 h
Adjoint Tech. de 1ere classe	C	2	35 h
Adjoint Tech. de 2° classe	C	2 (dont 1 agent en longue maladie)	35 h
Contrat d'avenir		1	35 h

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée, **DECIDE** à l'unanimité (14 Voix Pour) de créer 2 postes d'adjoints techniques territoriaux de 1ere classe à compter du 01/08/2016, **CHARGE** Mme la maire d'effectuer les démarches nécessaires pour les déclarations de vacance des postes et pour les modalités de recrutement par voie de promotion interne.

N° 17-4/2016 -Remboursement Mme GUILLAUMEUX – Acquisition matériel gîtes –

Madame la maire indique à l'assemblée que Mme GUILLAUMEUX a, pour des raisons de commodité et d'opportunité, fait des achats pour l'aménagement du gîte n°3, qu'elle a elle-même réglés sur ses deniers personnels.

Elle dépose sur le bureau les factures pour un montant de 260,77 € TTC, réglées par Mme GUILLAUMEUX.

Elle demande au conseil l'autorisation de rembourser Mme GUILLAUMEUX.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Au vu des factures justificatives produites par Mme GUILLAUMEUX,

ACCEPTTE le principe de remboursement de la somme de 260,77 € au profit de Mme GUILLAUMEUX, et **CHARGE** Mme la maire d'effectuer le mandatement nécessaire.

N° 18-4/2016 -Redevance d'Occupation du Domaine Public – ERDF – Année 2016

Madame la Maire indique qu'il y a lieu de mettre en recouvrement la redevance d'occupation du Domaine Public due par ERDF pour l'année 2016, pour un montant de 197 €.

Le conseil Municipal, après délibération, **CHARGE** à l'unanimité le Maire d'émettre le titre de recette correspondant.

N°19-4/ 2016 - Mission Contrôle technique Halle des Sports -2me tranche -

Mme la maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de retenir un bureau de contrôle pour les travaux prévus à la halle des sports.

Des devis ont été demandés, elle propose au conseil d'en prendre connaissance :

Propositions	SOCOTEC	Bureau VERITAS	DEKRA	Cabinet DUBOC
MISSION S.PS	900,00 € H.T	955,00 € H.T	945,00 € H.T	760 € H.T
MISSION CONTROLE TECHNIQUE	1 230 € H.T	1 045 € H.T	1 775 € H.T	

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, **RETIENT** à la majorité la proposition des Bureaux suivants :

* Mission S.P.S : Cabinet DUBOC pour un montant H.T de **760,00 €**

* Mission Contrôle technique : Bureau VERITAS pour un montant H.T de **1 045 €**

CHARGE Mme la Maire de signer les devis correspondants.

N° 20-4/2016 -REPRISE du kangoo

Mme la maire passe la parole à M. ROBERT pour ce point.

M. ROBERT indique que, en raison de l'achat d'un nouveau véhicule d'occasion pour les services techniques, il a demandé au garage BRANDY une offre concernant la reprise du « vieux Kangoo ».

Une proposition pour une reprise à 250 € lui a été faite.

Le Conseil Municipal, après discussion, **ACCEPTE** la présente proposition.

N° 21-4/2016 –Avenir du Bureau de Poste de saint-mathieu.

Mme la maire indique avoir reçu, avec M. TIXEUIL adjoint, M.CHIROL responsable du secteur postal, concernant le fonctionnement du bureau de poste de Saint-Mathieu.

En effet, les statistiques de fréquentation du bureau de poste ont largement diminuées. En conséquence, la direction de la Poste envisage de réduire de manière significative les horaires d'ouverture du bureau.

Mme la maire explique au conseil que La Poste, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contact dont certains gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

Plusieurs propositions sont faites à la Commune :

- 1) Création d'une agence postale, avec du personnel municipal, dans le cadre d'un partenariat établi entre la commune et la poste (Cf : contrat de présence postale 2012/2016 signé par l'Etat, l'AMF et la Poste le 15/01/2014).
- 2) Tenue du bureau de poste par un facteur-guichetier, ouverture les après-midis. Le personnel de La Poste aurait pour mission d'assurer la distribution postale sur une partie du bourg de Saint-Mathieu le matin, et d'assurer ensuite la tenue du guichet du bureau de poste pour une ouverture hebdomadaire de 15h.

Mme la maire indique qu'aucune des 2 propositions ne la satisfont. En conséquence, elle indique avoir contacté M. le Conseiller Général, et écrit à Mme la sénatrice pour les informer de cette nouvelle perte de service public sur la commune.

Elle a aussi contacté M. DELAUTRETTE, président de la communauté de communes des monts de Châlus, qui siège à la commission départementale de présence postale.

Le Conseil municipal, après discussion,

CONSIDERANT qu'il s'agit pour la commune d'une nouvelle perte d'un service au public,

CONSIDERANT que la direction de la poste a maintenu sciemment, bien qu'alertée à plusieurs reprises par nos soins et par les usagers du bureau de poste, un agent dont la compétence et l'efficacité laisse à désirer, qui a conduit à une baisse de fréquentation inévitable,

S'OPPOSE fermement, à l'unanimité, à la proposition de création d'une agence postale communale,

SE VOIT CONTRAINT pour assurer le maintien d'un service public postal sur la Commune **D'ACCEPTER** la proposition de la tenue du bureau de poste par un facteur-guichetier,

DEMANDE à la Direction de La Poste de mettre en place une ouverture du bureau de poste d'au moins 18 h par semaine (ouverture tous les après-midis de 3 h, y compris le samedi matin de 9h à 12 h).

Les modalités d'application concrètes (accord sur les horaires d'ouverture, fonctionnement du bureau, personnel affecté au bureau, remplacements, date de mise en place...) devront faire l'objet de discussions lors de réunions ultérieures avec les services de La Poste.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de mandater Mme la Maire pour discuter avec la Direction de La Poste sur la proposition de la mise en place d'un facteur-guichetier, avec 18 heures d'ouverture hebdomadaire (dont le samedi matin) du guichet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt Trois Heures 10 minutes.